



# Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2005/2204(INI)</a>	Procédure terminée
Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie		
Sujet 8.20.01 Pays candidats		
Zone géographique Bulgarie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		19/10/2005
		PPE-DE <a href="#">VAN ORDEN</a> <a href="#">Geoffrey</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>Conseil de l'Union européenne</b>	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Affaires générales</a>	<a href="#">2700</a>	12/12/2005

Evénements clés			
24/10/2005	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">SEC(2005)1352</a>	Résumé
17/11/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/11/2005	Vote en commission		Résumé
28/11/2005	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0342/2005</a>	
12/12/2005	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
14/12/2005	Débat en plénière		
15/12/2005	Résultat du vote au parlement		
15/12/2005	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0530/2005</a>	Résumé
15/12/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2005/2204(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFET/6/31578

Portail de documentation					
Document de base non législatif		<a href="#">SEC(2005)1352</a>	25/10/2005	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">COM(2005)0534</a>	25/10/2005	EC	Résumé
Document annexé à la procédure		<a href="#">SEC(2005)1353</a>	25/10/2005	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE364.917	11/11/2005	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE364.998</a>	18/11/2005	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0342/2005</a>	28/11/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0530/2005</a>	15/12/2005	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en		<a href="#">SP(2006)0053</a>	12/01/2006	EC	

plénière				
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)0453</a>	13/03/2006	EC

## Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

OBJECTIF : présentation du rapport régulier 2005 de la Commission sur les progrès réalisés par la Bulgarie sur la voie de l'adhésion.

CONTENU : le présent rapport fait le bilan des progrès réalisés par la Bulgarie au cours de l'année 2005 pour se préparer à l'adhésion. Il détaille, en particulier, les efforts accomplis par ce pays pour se conformer aux critères de Copenhague :

1) critères politiques : comme les années précédentes, la Bulgarie continue de remplir les critères politiques d'adhésion. Dans l'ensemble, elle a atteint un niveau satisfaisant de conformité par rapport aux exigences de l'UE. Néanmoins, il convient de poursuivre les travaux dans un certain nombre de domaines qui avaient déjà été mis en évidence dans le rapport 2004. Ces domaines sont les suivants :

- réforme de l'administration publique (y compris locale et régionale) : la Bulgarie doit encore parachever le cadre législatif garantissant l'application des principes de légalité, de responsabilité, de fiabilité et de prévisibilité dans les travaux de l'administration publique ;
- réforme du secteur judiciaire : des efforts sont attendus dans la phase d'instruction des dossiers et en matière de transparence de la justice ;
- lutte contre la corruption (en particulier, la corruption d'État) ;
- respect des droits de l'homme et des minorités : il convient d'intensifier les efforts en vue de combattre de façon efficace la traite des êtres humains et d'améliorer les conditions dans un certain nombre d'institutions publiques accueillant des enfants ou des personnes handicapées (en particulier, personnes touchées par des affections psychiatriques). Des efforts soutenus sont nécessaires pour réaliser l'intégration effective de la minorité rom.

2) critères économiques : la Bulgarie continue d'être une économie de marché qui fonctionne. Le maintien du rythme actuel de son processus de réforme devrait permettre à la Bulgarie de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union. La Bulgarie a conservé dans les grandes lignes une stabilité macroéconomique, même si les déficits extérieurs ont encore augmenté. Des progrès ont été réalisés dans la plupart des domaines dans lesquels des améliorations avaient été suggérées dans le rapport 2004. Toutefois des difficultés subsistent dans les secteurs suivants : déficit commercial, politique budgétaire (il faut une politique modeste d'augmentation des salaires), développement de l'environnement des entreprises (enregistrement des sociétés, réalisation de l'ensemble du programme de privatisation), flexibilité du marché de l'emploi et réforme du système éducatif.

3) transposition de l'acquis communautaire : la Bulgarie a atteint un très haut niveau d'alignement sur l'acquis dans la plupart des domaines politiques. Les efforts destinés à renforcer la capacité administrative générale devraient se poursuivre en vue de mettre en œuvre de façon convenable la législation adoptée. Les principaux domaines appelant des mesures soutenues de mise en œuvre sont classifiés en 3 catégories :

- a) des secteurs où la Bulgarie est quasi prête ou pour lesquels les problèmes devraient être résolus d'ici à l'adhésion, si le niveau de préparation est maintenu. Ceux-ci incluent par exemple la politique de concurrence, la libre circulation du capital et des paiements et la politique culturelle et audiovisuelle ;
- b) des secteurs où des efforts accrus sont nécessaires pour harmoniser la politique bulgare avec les standards européens : ceci concerne notamment l'inclusion sociale ou les normes environnementales (qualité de l'eau, pollution industrielle), le transport maritime et la politique industrielle (sidérurgie) ;
- c) des secteurs qui font l'objet de sérieuses préoccupations et exigent de la Bulgarie des mesures immédiates et décisives si elle veut être prête à la date d'adhésion: ces secteurs incluent la capacité à absorber les fonds communautaires (FSE), la nécessité d'assurer un niveau élevé de sécurité alimentaire (contrôle vétérinaire et phytosanitaire, lutte contre l'ESB), la lutte contre la corruption et le crime organisé. Des mesures sont également attendues en matière de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle (dans le domaine du droit des sociétés) et en matière d'assurance des véhicules automobiles (chapitre des services). Enfin, une action urgente s'impose dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, en particulier en ce qui concerne les préparatifs en vue de l'application de l'acquis de Schengen et de la gestion de la future frontière extérieure de l'UE, ainsi que la coopération policière et la lutte contre le crime organisé, la fraude et la corruption, pour que la Bulgarie soit prête pour l'adhésion à la date envisagée.

## Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

La commission a adopté le rapport sur le degré de préparation de la Bulgarie à l'adhésion à l'UE, rédigé par Geoffrey VAN ORDEN (PPE-DE, UK) en réponse au dernier rapport de suivi de la Commission. La commission engage instamment le gouvernement bulgare à faire preuve d'une détermination « plus grande et visible » en ce qui concerne les domaines problématiques et, avant le nouveau rapport de suivi prévu pour avril 2006, « à démontrer de manière concrète » qu'ils ont pris des dispositions efficaces pour redresser la situation dans les domaines qualifiés de particulièrement préoccupants.

Les députés européens incitent le gouvernement bulgare à poursuivre ses efforts en matière de lutte contre la criminalité organisée et exprime « l'inquiétude que lui inspirent l'impudence d'éléments criminels organisés bulgares, leur mépris de la loi, la façon dont ils défient l'autorité de l'État ». Ils notent la faible proportion d'affaires criminelles graves qui aboutissent à des condamnations pénales. Le rapport soulève également la question de la corruption à haut niveau et prie le gouvernement bulgare à poursuivre ses travaux sur sa stratégie anti-corruption. Avant tout, il souligne l'importance stratégique de réformer encore l'appareil judiciaire, « ce qui est un préalable à toute autre initiative de modernisation » et demande que les modifications de la Constitution assurent un partage plus net des responsabilités et une plus grande efficacité des

poursuites et enquêtes dans les affaires criminelles. Les autres domaines problématiques sont l'intégration des Roms, la protection de l'enfance, les soins psychiatriques et le système agricole. Les députés européens invitent également le gouvernement à améliorer tous les aspects du contrôle aux frontières et à intensifier ses efforts dans tous les domaines du marché intérieur.

La commission est d'avis que la Bulgarie reste en position d'assumer les obligations liées à l'adhésion en temps voulu pour qu'elle puisse adhérer à l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007, «et qu'à cette échéance, elle devra avoir rempli les conditions énoncées dans le traité d'adhésion.» Tout en soulignant que l'adhésion de la Bulgarie devrait être exclusivement fonction des mérites de ce pays et ne saurait être liée à la candidature de tel ou tel autre pays, les députés européens continuent néanmoins à espérer que la Roumanie et la Bulgarie pourront adhérer en même temps. Enfin, ils soulignent que les changements en cours en Bulgarie en vue de son adhésion à l'UE sont bénéfiques en eux-mêmes, et que le processus de modernisation et de réforme devra se poursuivre pendant de nombreuses années après l'adhésion. Cet impératif devrait par conséquent se traduire dans les conditions relatives aux financements de cohésion.

## Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

---

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- Pays en voie d'adhésion : le Conseil s'est félicité des conclusions et recommandations que la Commission a présentées le 25 octobre 2005 au Conseil et au Parlement européen dans ses rapports globaux de suivi sur la Bulgarie et la Roumanie. Il a pris acte des progrès appréciables mis en évidence dans ces rapports. En même temps, il a engagé la Bulgarie et la Roumanie à s'attaquer sans délai et de manière résolue aux problèmes que ces rapports font apparaître et à honorer tous les engagements pris dans le traité d'adhésion, afin qu'elles puissent adhérer le 1<sup>er</sup> janvier 2007 comme prévu. Il s'est félicité de l'intention de la Commission de présenter en avril-mai 2006 un rapport de suivi.

- Stratégie pour l'élargissement : le Conseil a estimé que le document de stratégie pour l'élargissement 2005 constitue une bonne base pour la suite des travaux sur l'élargissement qui doivent se poursuivre en 2006 et, que entre-temps, une attention particulière devrait être accordée à la nécessité:

- d'ancrer l'adhésion au processus d'élargissement dans l'ensemble de l'UE et de la développer. Il convient de tenir compte en particulier de l'importance de la communication et de l'opinion des citoyens de l'UE, tout en étant attentif à la question essentielle de la capacité d'absorption de l'Union;
- d'appliquer une conditionnalité efficace à toutes les étapes du processus, de manière juste et rigoureuse;
- de continuer à encourager fortement les pays candidats, et les autres pays des Balkans occidentaux, sur la voie des réformes et de la stabilité en confirmant de nouveau leur perspective européenne.

- Croatie : le Conseil a rappelé sa décision d'engager des négociations d'adhésion avec la Croatie, ainsi que les modalités spécifiques de ce processus énoncées dans le cadre de négociation. Il s'est félicité de l'accord politique sur le partenariat pour l'adhésion avec la Croatie et a souligné son attachement à ce processus d'adhésion. Le Conseil a encouragé la Croatie à donner suite au partenariat pour l'adhésion en mettant à jour son plan national de mise en oeuvre des priorités qui ont été identifiées et a rappelé que la progression des négociations serait fonction, notamment, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du partenariat pour l'adhésion.

- Turquie : le Conseil a rappelé sa décision d'engager des négociations d'adhésion avec la Turquie, ainsi que les modalités spécifiques de ce processus énoncées dans le cadre de négociation. Il s'est félicité de l'accord politique sur le partenariat pour l'adhésion avec la Turquie et a souligné son attachement à ce processus d'adhésion. Le Conseil a encouragé la Turquie à donner suite au partenariat pour l'adhésion en mettant à jour son plan national de mise en oeuvre des priorités qui ont été identifiées et a rappelé que la progression des négociations serait fonction, notamment, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du partenariat pour l'adhésion.

Le Conseil a également rappelé qu'il assurerait, en 2006, un suivi des progrès réalisés sur certaines questions qui figurent dans la déclaration de la Communauté européenne et de ses États membres du 21 septembre 2005.

## Rapport global de suivi sur le degré de préparation à l'adhésion à l'Union de la Bulgarie

---

En adoptant le rapport d'initiative de M. Geoffroy VAN ORDEN (PPE-DE, UK), le Parlement européen se rallie largement à la position de sa commission au fond et soutient la perspective d'une adhésion de la Bulgarie à l'horizon 2007. Tout en félicitant les gouvernements bulgares successifs pour leur engagement et leurs progrès vers l'adhésion, il attend des résultats encore plus tangibles dans les mois à venir pour mener à bien les dernières réformes et permettre à ce pays d'entrer définitivement dans l'Union.

Se félicitant de l'évaluation globalement positive quoique encore critique par endroits - du rapport de suivi de 2005 de la Bulgarie, le Parlement appelle ce pays à faire preuve d'une détermination plus grande et visible en ce qui concerne les domaines qui, selon le rapport, nécessitent des "efforts accrus" et à démontrer, avant avril 2006 (mois au cours duquel un nouveau rapport de suivi sera établi), qu'elle a pris des mesures efficaces pour redresser la situation dans les domaines qualifiés de "particulièrement préoccupants".

Par la même occasion, le Parlement note que, 14 mois avant l'adhésion, la Bulgarie est très proche de la réalisation des critères d'adhésion et qu'elle devrait normalement pouvoir tenir la date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour son adhésion (même si le processus de modernisation et de réforme devra se poursuivre pendant de nombreuses années après l'adhésion).

Tout en se félicitant de l'association du Parlement à l'examen éventuel des clauses de sauvegarde figurant dans le traité d'adhésion, ce dernier fait observer qu'il prendra position sur ces questions, et en particulier sur le calendrier d'adhésion, à la lumière de l'état de mise en oeuvre des réformes nécessaires, notamment en ce qui concerne les obligations de ce pays en matière de réforme du système judiciaire et de lutte contre la corruption. Il attend donc de la Commission et de la Bulgarie qu'elles coopèrent étroitement avec lui à cet égard.

En ce qui concerne l'examen des 3 critères fondamentaux de Copenhague, le Parlement s'est prononcé comme suit :

- critères politiques : si globalement la Bulgarie continue de satisfaire aux critères politiques, le Parlement et l'engage à fournir un

maximum d'efforts politiques, financiers et administratifs dans la mise en œuvre pratique de dispositions législatives et de stratégies, en vue d'arriver à des résultats tangibles, en particulier, en ce qui concerne la stratégie de lutte contre la corruption et la poursuite de la réforme de la justice. Grâce aux progrès qui ont été réalisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, la traite d'êtres humains et le faux monnayage, les taux de criminalité que connaît la Bulgarie sont tombés au niveau enregistré dans de nombreux États membres. Mais le Parlement continue de s'inquiéter de la force de certains groupes criminels bulgares qui gangrènent encore la société et l'État bulgares. Plus grave encore est la situation de la corruption au plus haut niveau de l'État puisque des hauts fonctionnaires sont impliqués à des degrés divers dans des affaires de corruption. Satisfait de la force de réforme de la Bulgarie dans de nombreux domaines (services de police et de sécurité, modification du code de procédure pénale,?), le Parlement demande la mise en œuvre rapide et efficace de la réforme de l'appareil judiciaire mais aussi de la Constitution bulgare en vue de renforcer encore l'État de droit dans ce pays.

Sur le plan extérieur, le Parlement note que la Bulgarie occupe une situation stratégique. Il engage donc les autorités bulgares à veiller à ce que des ressources humaines soient disponibles pour assurer la bonne mise en œuvre de l'acquis en matière de contrôle aux frontières et demande aux pays des Balkans occidentaux, d'intensifier leur coopération.

En ce qui concerne la question des orphelinats, le Parlement demande des ressources supplémentaires, y compris pour les écoles pour enfants défavorisés ou handicapés ainsi que la désinstitutionnalisation de ce secteur, sachant que la Bulgarie compte un pourcentage relativement élevé d'enfants placés. Il recommande en outre qu'en matière d'adoption, des efforts soient faits pour réduire le nombre d'enfants bulgares qui font l'objet d'adoptions internationales et à promouvoir l'adoption nationale. Il réclame également la mise en place d'un système de tribunaux de la jeunesse, soutenu par des structures et des capacités d'accueil adéquates.

En ce qui concerne la question de l'intégration des Roms, le Parlement salue les réformes accomplies mais considère qu'elles sont incomplètes face à l'ampleur des discriminations dont sont victimes les populations concernées, en particulier les femmes. Il attend des efforts en matière d'éducation, de logement et de soins de santé ainsi qu'une plus grande attention au « Plan d'action pour la mise en œuvre du programme-cadre pour l'intégration égale des Roms dans la société bulgare 2005-2006 ».

- critères économiques : tout en félicitant la Bulgarie des mesures prises sur le plan économique, de nouveaux efforts sont attendus pour réduire le déficit des paiements courants et pour améliorer les procédures de passation des marchés publics. Satisfait des efforts accomplis en matière de renforcement de l'environnement des entreprises, le Parlement souligne à nouveau l'importance d'un appareil judiciaire et d'une administration publique fiables pour favoriser encore plus le climat économique, notamment celui des PME. Il recommande la mise en œuvre de mesures visant à assouplir le marché du travail et à améliorer les programmes d'éducation et de formation ;
- acquis communautaire : si globalement la Bulgarie a accompli de grandes réformes dans le secteur agricole, des efforts sérieux sont attendus dans la mise en œuvre de mesures visant à mettre en place des organismes de contrôle des exploitations agricoles. Un effort tout particulier doit être fait en matière d'amélioration de l'utilisation des terres et de règlement des problèmes de propriété foncière mais aussi en ce qui concerne le bien-être des animaux, l'amélioration des services vétérinaires et phytosanitaires. D'autres efforts sont attendus en ce qui concerne la gestion et le contrôle des aides de préadhésion et l'approvisionnement énergétique (dans un amendement Verts/ALE et DIMITRAKOPOULOS approuvé en Plénière par 241 voix pour, 239 contre et 17 abstentions, le Parlement souligne notamment la nécessité de mettre en place de nouvelles capacités de production en matière de sources d'énergie renouvelables, dans le contexte du protocole de Kyoto : il invite en particulier la Bulgarie à assumer ses engagements concernant la date de fermeture des unités 3 et 4 de la centrale de Kozloduy et souligne qu'il conviendrait d'aider la Bulgarie à combler le déficit énergétique que cette fermeture engendrera) mais aussi la lutte contre la pollution, la protection de la propriété intellectuelle et industrielle.

Enfin, le Parlement réaffirme son soutien aux infirmières bulgares détenues en Libye depuis 1999 et engage les plus hautes autorités libyennes à donner suite aux larges appels internationaux lancés pour un dénouement rapide et satisfaisant de cette situation épouvantable.